

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'École Laval, le mardi 6 septembre 2022 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Lynn Kearney, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2022-09-R12303

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2022-09-R12304

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} août 2022
 - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
5. Administration
 - 5.1 Prolongement adjointe administrative
 - 5.2 Congédiement – direction générale
 - 5.3 Mandat auditeurs
 - 5.4 Mandat procureurs
 - 5.5 Nomination d'une direction générale intérimaire et ouverture du poste de direction générale
 - 5.6 Autorisation signataire
 - 5.7 Emprunt temporaire – 690 000 \$
6. Aménagement et urbanisme
7. Transports
 - 7.1 Appel de candidature – contremaître voirie
 - 7.2 Comité de sélection – poste contremaître voirie
8. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 8.1 Comité des loisirs
 - 8.2 CICV
9. Responsabilité sociale
10. Environnement
11. Hygiène du milieu
12. Développement économique et touristique
13. VARIA
 - 13.1 Report de la séance du conseil pour le mois d'octobre
14. Correspondances
 - 14.1 Albatros Vallée-de-la-Gatineau – demande de don 2022-2023
 - 14.2 Demande d'appui MRCVG – Réplique à la réponse de la direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques du ministère de la Santé et des Services sociaux – Projet-pilote de téléconsultation au centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
15. Autres correspondances
16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} août 2022 2022-09-R12305

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2022-09-R12306

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 354 616,34 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	71 598,69 \$
Comptes à payer :	221 580,21 \$
Salaires :	61 437,44 \$

EN CONSÉQUENCE, Hugo Carle appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

Monsieur Jacques Lafleur est présent à l'assemblée et exprime ces préoccupations quant à la relation de la municipalité avec le Grand lac Rond.

Monsieur Alain Lacroix s'adresse au conseil dans le but d'acquérir un terrain appartenant à la municipalité pour un projet de développement.

4.0 Incendie et sécurité publique

5.0 Administration

5.1 Prolongement adjointe administrative 2022-09-R12307

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que l'adjointe administrative, madame Cindy Morin soit maintenue en poste pour une durée d'un an, et ce, jusqu'au 1^{er} octobre 2023.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Congédiement – direction générale 2022-09-R12308

Considérant la suspension avec solde de la directrice générale pour enquête le 30 août dernier;

Considérant les manquements graves constatés et les faits récents portés à l'attention du conseil;

Considérant que la nature des manquements brise le lien de confiance que le conseil a envers l'employée de manière irréversible;

En conséquence, Gilles Courchaine appuyé par Yves Morin propose et il est résolu de procéder au congédiement de la directrice générale en poste, et ce, effectif immédiatement.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Mandat auditeurs 2022-09-R12309

Considérant le retard dans la production des états financiers annuels;

Considérant que ce retard entraîne un manque de liquidités à la municipalité, compte tenu que la majorité des transferts gouvernementaux sont gelés en attente de l'audit et du dépôt des états financiers annuels jusqu'au 31 décembre 2021;

Considérant que les retards de production des états financiers sont attribuables exclusivement à des motifs administratifs internes à la municipalité;

Considérant que la firme Lacroix et Associés est l'auditeur attitré à la municipalité, est au fait de la situation financière de la municipalité et qu'il est souhaitable d'avancer le plus rapidement possible;

Considérant la firme Lacroix et Associés est devenue Mazars depuis quelques mois ;

En conséquence, Sylvie Leclair appuyée par Linda Lirette propose et il est résolu de mandater la firme Mazars pour la production et l'audit des états financiers annuels à jour.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 Mandat procureurs 2022-09-R12310

Considérant le congédiement de la directrice générale;

Considérant le besoin de support légal pour assurer un traitement optimal du dossier dans l'intérêt de la municipalité ;

Considérant les démarches amorcées dans les dernières semaines afin de supporter le conseil dans l'analyse du dossier;

En conséquence, Mélanie Renaud appuyée par Gilles Courchaine propose et il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville pour représenter et appuyer la municipalité dans les prochaines démarches inhérentes au dossier.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.5 Nomination d'une direction générale intérimaire et ouverture du poste de direction générale

2022-09-R12311

Considérant la vacance immédiate au poste de direction générale;

Considérant l'urgence de redresser la situation administrative de la municipalité et de conclure des dossiers actifs importants;

Considérant le mandat déjà actif et la mise à jour récente des livres comptables par la firme Gestion K CPA inc., représentée par madame Lynn Kearney;

Considérant que madame Lynn Kearney est disposée à supporter la municipalité à temps partiel et de manière transitoire, le temps de doter le poste de direction générale de manière permanente;

En conséquence, Sylvie Leclair appuyée par Yves Morin propose et il est résolu de :

- Nommer madame Lynn Kearney à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, le tout effectif immédiatement.
- De nommer madame Kearney à titre de signataire des effets de la municipalité, notamment et de manière non limitative des contrats notariés, des demandes de subventions et redditions de comptes auprès du gouvernement et des effets bancaires.
- Mandater madame Kearney pour l'ouverture et l'affichage du poste de direction générale dans les prochaines semaines.

Il est également résolu que le comité de sélection pour le poste de direction générale soit formé de Roch Carpentier, Lynn Kearney, Gilles Courchaine et Sylvie Leclair et que ledit comité soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.6 Autorisation signature 2022-09-R12312

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente concernant les terrains municipaux sur le chemin du Cerf;

CONSIDÉRANT que ce dernier correspond aux offres et discussions antérieures;

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale par intérim, Lynn Kearney à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet d'acte de vente.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.7 Emprunt temporaire – 690 000 \$ 2022-09-R12313

Considérant le règlement d'emprunt 317-21 adopté par le conseil municipal en juin 2021;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à l'achat d'équipements lourds pour la voirie municipale;

Considérant les soumissions reçues;

Considérant la nécessité de financer à court terme les équipements en attendant le financement permanent à être effectué par le ministre des Finances.

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale par intérim, Lynn Kearney à faire une demande pour un emprunt temporaire à l'institution financière de la municipalité pour le montant correspondant au règlement 317-21 au montant de 690 000\$.

Il est également d'autoriser le maire suppléant, Gilles Courchaine ainsi que la directrice générale par intérim, Lynn Kearney à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.0 Aménagement et urbanisme

7.0 Transport

7.1 Appel de candidature – contremaître voirie 2022-09-R12314

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel de candidature pour le poste de contremaître voirie.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Comité de sélection - poste contremaître voirie 2022-09-R12315

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le comité de sélection pour le poste de contremaître voirie soit formé de Gilles Courchaine, Lynn Kearney et Etienne Bastien. Il est également résolu que le comité de sélection soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

11. Hygiène du milieu

12. Développement économique et touristique

13. VARIA

13.1 Report de la séance du conseil pour le mois d'octobre 2022-09-R12316

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de reporter la séance ordinaire du mois d'octobre au 4 octobre 2022 en raison de la soirée des élections provinciales.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14. Correspondances

14.2 Demande d'appui MRCVG – Réplique à la réponse de la direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques du ministère de la Santé et des Services sociaux – Projet-pilote de téléconsultation au centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) 2022-09-R12317

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'appuyer le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa décision de maintenir sa demande au MSSS ainsi qu'à la DNSSI de mettre fin au projet pilote de téléconsultation infirmière dans certains CHSLD, en raison des risques possibles dénoncés par plusieurs organisations relativement aux modalités applicables à celui-ci.

Il est également résolu d'appuyer que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande une présentation au Centre intégré de Santé et Services sociaux de l'Outaouais de leur planification stratégique d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans les communautés éloignées, dont la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée 2022-09-R12318

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h37.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Lynn Kearney Directrice générale par intérim
Greffière-trésorière par intérim